



***Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
et du Pays de Châlons-en-Champagne***

24

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
ET DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

SEANCE DU 11 MARS 2009

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
ET DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Procès-verbal du comité syndical du 11 mars 2009

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès verbal de la séance du 16 décembre 2008
2. Compte rendu de l'activité du Bureau
3. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2008
4. Débat sur les orientations budgétaires 2009
5. Approbation du budget primitif 2009
6. Intervention de Didier BRETON, Directeur du Service Aménagement du Territoire au Conseil Régional de Champagne-Ardenne, sur le politique des Pays
7. Présentation du volet stratégique du projet de territoire du Pays de Châlons
8. Questions diverses

L'an deux mille neuf, le 11 mars, à 20 heures, les membres du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale et du Pays de Châlons-en-Champagne, désignés par les organes délibérants des collectivités membres conformément aux statuts visés à l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2008 se sont réunis à la salle de l'Alcazar à Saint-Memmie sur convocation en date du 10 mars 2009 conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8 et L.5211-8 à 10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient excusés :

MM. APPARU – DIEZ – GODART – PARÉ – MAINSANT – RIBES. Mmes CHOCARDELLE – GANGAND.

Etaient porteurs d'un pouvoir :

M. DOUCET pour M. BOURG-BROC
M. BERTON pour M. JACQUET
M. HUGUIN pour M. LECLERE

Etaient présents tous les membres (voir liste ci-après) à l'exception de :

MM. ARNOULD – BOURBIER – BOURLIER – DONRAULT – DUBOIS – FRANCAERT – GERBAUX – GOBILLARD – JANSON – LE DREN – LEHERLE – MAIZIERES – MANDIN – POUPART – ROSSIGNON. Mmes DROUIN – TRONCHET.

◆ **Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne**

MM. BIAUX – BOURG-BROC – DEVAUX – DEVILLIERS – DOUCET – FENAT – FERMIER – FLOT – GAUMONT – JESSON – LEBAS – LIBERA – MAILLET – THILLY – VALTER. Mmes LAVEFVE – MITTEAUX-HUSSENET – RAGETLY.

◆ **Communauté de Communes du Mont de Noix**

M. PERARDEL. Mme ANCELLIN.

◆ **Communauté de Communes des Sources de la Vesle**

MM. APPERT – ARROUART – VAROQUIER.

◆ **Communauté de Communes de la région de Condé**

M. RINALDO. Mmes BOURÉ – CHEVANNE-LENGLET – NICLET.

◆ **Communauté de Communes de Jâlons**

MM. COLLARD Bernard – COLLARD Daniel – LE PORTIER – VIARD.

◆ **Communauté de Communes de la Guenelle**

MM. BERTON – FURNE.

◆ **Communauté de Communes de l'Europort**

MM. GRIFFON – ROULOT.

◆ **Communauté de Communes de la Vallée de la Craie**

MM. BRIGNOLI – HERISSANT – SCHULLER. Mme MENISSIER.

◆ **Communauté de Communes de la Vallée de la Coole**

MM. DAUMONT – HUET – OUAHBA.

◆ **Communauté de Communes de la région de Mourmelon**

MM. BERNARD – GIRARDIN – GOUGELET – LONCOL.

◆ **Communauté de Communes de la région de Suippes**

M. HUGUIN.

◆ **Siège communal**

MM. GALLOIS.

Autres participants

M. BRETON Didier
M. BOULANT Michel
M. COLLARD Pascal
M. FAILLE Thierry
M. CARTON Didier

Conseil Régional de Champagne-Ardenne
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne
Chambre d'Agriculture de la Marne
Chambre d'Agriculture de la Marne
Préfecture de la Marne

M. HERBACH Gilles
Mme PURON Sophie
M. CHONÉ Jean-Marc
Melle MAIRE Laurence
Melle CORNET Jessica

Société OPERA
Directrice (AUDC)
Directeur d'Etudes (AUDC)
Assistante d'Etudes (AUDC)
Assistante d'Etudes (AUDC)

M. JESSON

Le respect des conditions de quorum étant vérifié, je déclare la séance ouverte. Un certain nombre d'entre-vous viennent d'assister à la mise en place du conseil de développement et je les remercie de bien vouloir continuer sur leur lancée avec la première réunion du comité syndical de l'année 2009. J'ai tout autant de plaisir à accueillir celles et ceux d'entre-vous qui viennent de se joindre à nous et je tiens également à remercier nos partenaires de l'Etat, de la Région Champagne-Ardenne et des Chambres d'Agriculture et de Métiers de la Marne.

Je vous propose maintenant d'ouvrir notre ordre du jour qui comporte :

- l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2008,
- un compte rendu de l'activité du bureau depuis notre dernière réunion en décembre 2008,
- l'adoption des comptes administratifs et de gestion 2008 et du budget primitif 2009,
- une intervention de M. Didier BRETON, Directeur du Service Aménagement du Territoire au Conseil régional de Champagne-Ardenne, qui fera un point sur la politique des pays,
- la présentation du volet stratégique du projet de territoire du Pays de Châlons avec une intervention de Gilles HERBACH de la société OPERA,
- enfin, nous aurons la possibilité de traiter de questions diverses en fin de séance.

Avant d'ouvrir cet ordre du jour et conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le Comité syndical, à l'unanimité, désigne Mme Florence CHEVANNE-LENGLET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2008

M. JESSON

Vous avez reçu, avec l'invitation à la présente réunion, le procès-verbal du comité syndical du 16 décembre 2008. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce procès-verbal ?

Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte le procès verbal de la séance du 16 décembre 2008.

2. COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU BUREAU

M. JESSON

Le bureau s'est réuni à deux reprises en janvier et février dernier et je serais assez bref sur le compte rendu car les questions relatives au budget et au projet de territoire sont inscrites à notre ordre du jour.

Le bureau s'est intéressé à l'actualité concernant les Pays et a notamment décidé de répondre favorablement à la signature d'un manifeste des pays adressé par plusieurs associations d'élus dont l'Assemblée des Communautés de France, l'Association de Promotion et de Fédération des Pays et l'Union Nationale des Acteurs et des Structures du Développement Local qui se sont attachées à mobiliser les acteurs concernés par les pays dans le cadre du débat qui suit la remise du rapport BALLADUR.

Ce manifeste met l'accent sur un certain nombre de points qu'il est sans doute utile de souligner auprès des parlementaires et techniciens des ministères et notamment les atouts suivants de la démarche de pays :

- le dialogue entre élus urbains, périurbains et ruraux sur des territoires ayant une taille adaptée aux enjeux de l'économie, de l'habitat, des déplacements et plus largement de l'environnement,
- la contractualisation avec les échelons supérieurs qui favorise la cohérence des différents niveaux d'intervention,
- la diffusion d'une culture de projet gage d'une plus grande efficacité des investissements,
- un appui aux intercommunalités rurales ayant peu d'ingénierie.

Par ailleurs, je pense que l'exemple de notre territoire, constitué en syndicat mixte pour porter la révision du SCoT sur le même espace que le pays, montre que les territoires ont aussi à cœur de ne pas alourdir le "millefeuille administratif" français.

Le bureau a suivi la démarche de modification du schéma directeur. Nous avons rencontré des difficultés pour obtenir la désignation d'un commissaire enquêteur. Les choses se sont d'ailleurs débloquées il y a seulement quelques jours avec la désignation par le Tribunal administratif de M. Gérald OBERS pour une enquête d'une durée d'environ un mois soit du 10 avril au 15 mai. Comme lors des précédentes modifications, l'enquête ouvrira au siège du Syndicat mixte à l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne, puis sera en quelque sorte déconcentrée à Courtisols, Ecury-sur-Coole, Juvigny et Saint-Germain-la-Ville avant d'être clôturée au siège du syndicat.

Les dates et heures ainsi que le dossier de modification vous seront adressés très prochainement ainsi qu'aux personnes publiques.

Le bureau a également suivi la démarche de mise en place de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce avec une première réunion du comité de pilotage de l'ORAC le 11 février dernier en présence de représentants de l'Etat (délégation régionale au Commerce et à l'Artisanat, direction des actions interministérielles de la préfecture de la Marne), de la Région Champagne-Ardenne, des chambres consulaires, d'un représentant du service de développement économique de la communauté d'agglomération, de l'agence d'urbanisme et de quatre élus du Syndicat mixte.

Quatre points principaux ont été abordés :

Premièrement, le champ d'application géographique de l'ORAC : bien qu'elle soit conduite à l'échelle du Pays, l'ORAC ne concerne que les communes rurales. Les communes urbaines sont quant à elles éligibles à d'autres dispositifs type FISAC urbain et FISAC quartier. Toutefois, afin d'éviter d'une part d'exclure les communes périurbaines de la Communauté d'agglomération et d'autre part de privilégier une dynamique complète et globale du Pays sur le thème du commerce et de l'artisanat, le comité de pilotage a retenu les principes suivants :

- L'ORAC s'applique à toutes les communes du Pays en dehors des communes urbaines (Châlons, Saint-Memmie et Fagnières).
- Fagnières et Saint-Memmie seront incitées à mettre en place une opération de FISAC urbain adaptée aux spécificités de leur structure commerciale (grandes zones en périphérie d'agglomération).
- Châlons-en-Champagne prévoit par ailleurs d'engager une opération FISAC adaptée aux problématiques des activités commerciales sur certains quartiers comme le Verbeau.

Deuxièmement, les objectifs recherchés : l'ORAC s'adresse aux entreprises existantes (d'autres dispositifs comme "Envol" sont prévus pour la création d'entreprises) et en situation financière saine (l'ORAC n'est pas faite pour soutenir les entreprises en difficulté) avec comme cible privilégiée les secteurs de l'alimentaire et des services à la personne.

C'est la phase d'étude préalable, organisée autour d'un double questionnement des maires et des entreprises, qui permettra de préciser les attentes et besoins des entreprises. Toutefois, les constats déjà réalisés sur d'autres ORAC font apparaître de manière récurrente les enjeux suivants :

- Un déficit marqué dans l'utilisation de l'Internet (moins de 40% des entreprises sont connectées).
- Un déficit de formation des chefs d'entreprise (des dispositifs existent pour rapprocher la formation de l'entreprise et bonifier les aides pour les personnes qui suivent une formation).
- Une problématique de reprise/transmission des entreprises.
- Une attente de "reconnaissance" des entreprises et de leur rôle économique et social.

Le questionnement des entreprises devra par ailleurs impérativement tenir compte du contexte économique et du contexte géographique (les attentes peuvent être différentes entre tissu péri-urbain et rural et par secteurs du Pays).

Troisièmement, la durée et calendrier : l'ORAC est mise en œuvre à raison de 3 tranches soit une période de 5 à 6 ans au total (chaque tranche dure entre 1,5 et 2 ans).

Elle débutera par une phase d'étude préalable d'environ 4 à 6 mois qui permettra de préciser les attentes des élus et les besoins des entreprises à partir de l'administration et de l'exploitation d'un questionnaire qui seront réalisées par un chargé de mission spécifiquement recruté pour cette opération. L'animateur de l'ORAC sera employé par l'AUDC et encadré par elle sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée. Dans un premier temps, la durée de ce contrat est fixée à 3 ans.

Quatrièmement, le financement de l'animation : le financement du poste d'animateur sera pris en charge à hauteur de 80% (sur la base de 42 000 € annuels charges salariales comprises) par l'Etat (15 000 € pour chacune des tranches de l'ORAC) et par la Région (16 300 € par an). Il conviendra par ailleurs d'intégrer au budget des frais annexes (notamment équipement informatique de l'animateur et coûts des déplacements). D'autres cofinancements seront sollicités auprès des chambres de commerce et de métiers.

3. APPROBATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

M. JESSON

Vous avez reçu, avec l'invitation à la présente réunion, plusieurs projets de délibération qui concernent :

- l'adoption du compte administratif 2008,
- l'adoption du compte de gestion 2008,
- l'approbation du budget primitif 2009 après un débat sur les orientations budgétaires.

Je demande à M. SCHULLER, Président de la commission des finances, de bien vouloir vous présenter ces projets de délibération.

M. SCHULLER

3.1. Adoption du compte administratif 2008

Nous allons commencer par le compte administratif 2008 avec les recettes de l'exercice 2008 qui figurent au chapitre 74, "dotations et participations" pour 160 077,75 € dont 116 330,55 € de cotisations des groupements de communes et des communes sur la base, je vous le rappelle de 1,15 € par habitant. C'était la seule recette à laquelle il faudra ajouter, pour avoir le total des ressources de la section de fonctionnement, le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2007 qui était de 134 953,87 €, soit un total de recettes de 295 031,62 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 144 751,37 € pour le chapitre 011 et 1 550,00 € pour le chapitre 012 ce qui fait un total de 146 301,37 €. L'excédent de clôture s'élève donc à la différence entre les 295 031,62 € et 146 301,37 € soit un résultat de clôture de 148 730,25 € qui sera repris au budget 2009. Ce solde positif important s'explique par des dépenses envisagées qui n'ont pas été réalisées et par des recettes qui ne figuraient pas dans la prévision budgétaire 2008 notamment une subvention de l'Etat pour l'élaboration du SCoT et une aide du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) pour la démarche de pays.

Globalement, nous sommes en dessous de la prévision budgétaire estimée pour mener à bien SCoT & Pays pour la période 2007-2010 soit en dessous de 5 € par habitant.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ Recettes de l'exercice	160 077,75 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	160 077,75 €
747 18 Participation de l'Etat.....	10 000,00 €
747 2 Participation de la Région	31 875,00 €
747 4 Participation des communes	1 872,20 €
747 5 Participation des groupements de communes	116 330,55 €
▪ Dépenses de l'exercice	146 301,37 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	144 751,37 €
611 Prestations d'études et d'animation.....	96 000,00 €

616	Primes d'assurances	1 028,70 €
617	Etudes et recherches	41 943,94€
622 5	Indemnités au comptable et aux régisseurs.....	210,00 €
623 1	Annonces et insertions	288,89 €
6261	Frais d'affranchissement	5 079,84 €
6281	Cotisations.....	200,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel		1 550,00 €
621 8	Rémunérations de personnel extérieur	1 550, 00 €
Résultat de l'exercice		+ 13 776,38 €
Résultat de fonctionnement reporté.....		+ 134 953,87 €
Résultat de clôture		+ 148 730,25 €

M. SCHULLER

Est-ce qu'il y a des questions sur ce compte administratif ? Puisqu'il n'y a pas de questions et le président étant sorti, nous allons procéder au vote du compte administratif.

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2008 arrêté à :

Recettes de fonctionnement : 160 077,75 €

Dépenses de fonctionnement : 146 301,37 €

L'excédent de clôture de 148 730,25 € sera affecté au budget primitif 2009.

3.2. Adoption du compte de gestion 2008

M. SCHULLER

Le compte de gestion du trésorier principal fait apparaître une correspondance exacte avec le compte administratif tant en recettes qu'en dépenses et bien entendu en résultat de clôture.

▪ Recettes de l'exercice.....	160 077,75 €
▪ Dépenses de l'exercice.....	146 301,37 €
▪ Solde de l'exercice.....	+ 13 776,38 €
▪ Résultat antérieur reporté	+ 134 953,87 €
▪ Résultat de clôture	+ 148 730,25 €

M. JESSON

Est-ce qu'il y a des questions sur le compte de gestion. Puisqu'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2008.

4. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

M. SCHULLER

Je vous rappelle que les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives à l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget sont applicables aux syndicats de communes comptant parmi leurs membres au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

A la demande du bureau, la commission des finances a travaillé sur une orientation budgétaire prenant en compte le résultat de clôture de 2008 afin de réajuster la participation des communes et des groupements de communes que nous proposons de passer de 1,15 € à 0,88 € par habitant ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour nos budgets.

J'ai évoqué au titre des recettes les cotisations des membres du Syndicat mixte pour un montant de 88 229,68 € auxquelles viennent s'ajouter l'excédent reporté de l'exercice 2008 soit 148 730,25 € et d'autres financements apportés par nos partenaires de l'Europe (Fonds Européen Agricole de Développement Rural), de l'Etat et de la Région Champagne-Ardenne pour un montant global de 162 750 € soit au total une prévision de recettes de 399 709,93 €.

Pour autant, nous ne ralentissons pas notre effort sur les dossiers SCoT et pays et le projet de budget 2009 est bien plus important que celui de 2008. L'effort financier pour l'année 2009, avec un montant de dépenses estimé à 399 709,93 €, comprend plusieurs postes de dépenses importants :

- Le premier grand poste correspond aux coûts d'études et d'animation au titre de la convention de partenariat avec l'Agence d'urbanisme pour 188 000 €. Ce montant inclut l'animation de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce pour laquelle nous avons prévu une enveloppe de 42 000 € correspondant à une année pleine et qui ne sera pas dépensée en totalité puisque la prise de fonction n'est pas envisagée avant mai voire juin prochain.
- Le deuxième plus grand poste de dépenses correspond aux frais d'études pour un montant de 139 630,00 € avec le solde du marché TETRA/OPERA pour 29 421,60 €, la poursuite de la sous-traitance avec un bureau d'études spécialisé pour l'élaboration des dossiers de SCoT et de pays pour 43 000 €, la sous-traitance de l'évaluation environnementale du SCoT pour 50 000 € et un complément de données cartographiques acquises auprès de l'Institut Géographique National (IGN) pour un montant global de 17 208,40 € dont 10 000 € pour l'extension de la licence BD Parcellaire aux collectivités membres du Syndicat mixte.
- Le troisième poste le plus important concerne les coûts de publication pour un montant global de 20 000 € incluant l'hébergement du site Internet (300 €), la mise à jour du site Internet (1 700 €), la publication de la charte de pays (8 000 €), la modification du schéma directeur (1 000 €), les bulletins d'information pour 4 000 € et l'arrêt du projet de SCoT (5 000 €).
- Les autres rubriques concernent les postes que l'on retrouve chaque année comme la documentation technique (620 €), l'indemnité au comptable (60 €), la rémunération d'intermédiaire (2 000 €), les annonces et insertions (5 000 €), les publications et relations diverses (2 170 €), les frais de missions (2 000 €), les frais de réception (1 070 €), les frais d'affranchissement (6 000 €), la cotisation à l'Association de Coopération Territoriale Aéroportuaire de Paris-Vatry (200 €) et les charges de personnel à la Communauté d'agglomération (1 550 €).

Ce budget s'équilibre avec des dépenses imprévues de fonctionnement d'un montant de 28 949 € ce qui veut dire que la cotisation de 0,88 € est suffisante et qu'à la fin de l'année 2009, nous devrions retrouver à nouveau un excédent de fin d'exercice qui sera de l'ordre de 35 000 €.

Avant de répondre à vos questions sur les chiffres, je vais demander à M. CHONÉ de vous apporter des informations complémentaires sur le programme de travail.

M. CHONÉ

Comme l'a souligné M. SCHULLER, l'année 2009 se caractérise par un programme de travail extrêmement copieux tant pour la démarche Pays que pour le SCoT avec notamment les volets suivants :

- L'animation des instances du Syndicat mixte soit le comité syndical, le bureau et les huit commissions de travail. L'élaboration de la charte de pays et du dossier de SCoT sera l'occasion de mettre à contribution les commissions "prospective et cohérence territoriales" et "communication" qui ne se sont pas encore réunies.
- L'animation du conseil de développement à travers l'organisation de groupes ou de commissions appelées à se réunir en 2009 et 2010.
- La conduite des démarches de concertation prévues dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale avec notamment l'organisation de réunions publiques par secteurs géographiques.
- Le renforcement des actions de communication avec notamment un effort significatif pour faire paraître au moins deux numéros d'un journal du Pays de Châlons pour mieux informer les élus, les acteurs associatifs et plus largement la population.

- La validation de la 3^e procédure de modification du schéma directeur approuvé le 23 octobre 1998 suite à l'enquête publique prévue du 10 avril au 15 mai.
- Le suivi des dossiers inscrits au titre du Contrat de Projet Etat Région.
- L'élaboration de la charte de pays comprenant un diagnostic et un programme d'actions ainsi que les documents de contractualisation avec la Région Champagne-Ardenne soit un accord cadre, une convention d'aménagement et éventuellement une ou plusieurs conventions thématiques.
- L'élaboration du projet de SCoT comprenant un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et un Document d'Orientations Générales.
- Le lancement et le pilotage d'une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) incluant une phase d'étude préalable, la définition du programme d'actions et l'instruction des premiers dossiers.

La mise en œuvre et le suivi de ces différents volets reposent principalement sur l'Agence d'urbanisme. Pour l'année 2009, les subventions versées à l'Agence d'urbanisme au titre de la convention partenariale Syndicat mixte/Agence d'urbanisme correspondent à la mobilisation d'une équipe de professionnels affectés pour une partie de leur temps aux dossiers de SCoT et de Pays soit un chef de projet, deux assistants d'études et trois chargés d'études.

Cette équipe est secondée par un géomaticien chargé de la base de données du Pays et d'une secrétaire. Elle recevra également l'appui d'un stagiaire accueilli à l'Agence d'urbanisme sur une durée de 5 mois dans le cadre de l'élaboration de la trame verte et bleue du SCoT.

Les autres postes de dépenses correspondent aux rémunérations versées à des prestataires extérieurs qui correspondent aux opérations suivantes pour l'année 2009 :

- Le suivi du site Internet du Pays de Châlons-en-Champagne (frais d'hébergement, évolution des rubriques, suivi des mises à jour de protection contre le piratage informatique, ...).
- La poursuite de la formalisation du projet de territoire dans les dossiers SCoT et pays avec OPERA/TETRA et notamment un accompagnement méthodologique pour l'élaboration du programme d'actions de la charte de pays et une expertise sur des aspects spécifiques nouveaux comme la prise en compte de l'aménagement commercial dans le SCoT (issu de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008) et les incidences des lois en préparation suite au Grenelle national de l'environnement.
- L'évaluation environnementale du SCoT rendue obligatoire suite à la transcription dans le droit français de la Directive européenne "Plans et programmes". L'évaluation se traduit notamment par la justification des choix d'aménagement retenus dans le PADD, l'évaluation des incidences positives et négatives du projet, la définition de mesures propres à éviter, réduire et si possible compenser les conséquences du projet sur l'environnement et la définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation.
- Les coûts d'édition des documents de la charte de pays.
- Les coûts liés à la modification du schéma directeur approuvé le 23 octobre 1998 soit l'édition des dossiers pour la notification et l'édition des dossiers d'approbation, les frais d'annonces légales et la rémunération d'un commissaire enquêteur.
- L'acquisition de données auprès de l'IGN avec la mise à jour de la BD Topo et de l'Ortophoto ainsi que l'extension de la licence BD parcellaire aux membres du Syndicat mixte (communes et groupements de communes).
- Les autres dépenses correspondent à l'assurance des délégués syndicaux, à la tenue de la comptabilité du syndicat mixte par les services financiers de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, aux frais d'annonces légales et à la rémunération du commissaire enquêteur pour l'enquête publique prévue dans le cadre de la modification du schéma directeur et aux frais d'affranchissements.

M. SCHULLER

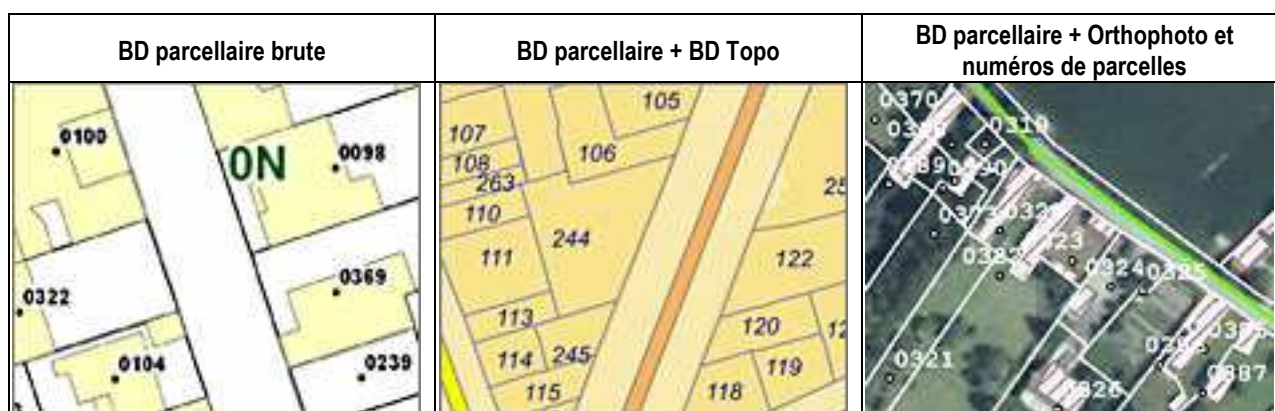
Pourriez-vous nous donner des explications complémentaires sur l'extension de la licence BD parcellaire aux communes et aux groupements de communes membres du Syndicat mixte ?

M. CHONÉ

La BD parcellaire permet d'accéder à une information cadastrale numérique, géoréférencée et continue sur l'ensemble du territoire français. Ce géoréférencement la rend parfaitement superposable avec d'autres composantes du Référentiel Géographique à Grande Echelle (RGE) comme la BD Topo ou l'Orthophoto.

Elle est réalisée à partir de l'assemblage du plan cadastral dématérialisé sous la forme de dalles représentant chacune 1 km² de surface au sol. Elle permet d'afficher les contours des parcelles et des bâtiments, les identifiants des parcelles et des informations toponymiques.

Des attributs permettent également d'établir un lien avec les données relatives aux parcelles contenues dans le fichier MAJIC2 de la DGI.



Le Syndicat mixte dispose aujourd'hui d'une licence monoposte de la BD Topo, de la BD Orthophoto et de la BD Parcellaire acquise pour cette dernière il y a moins d'un an. A la demande de plusieurs élus qui souhaiteraient pouvoir utiliser la BD Parcellaire à l'échelle communale ou intercommunale, notamment pour l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme, nous avons interrogé l'IGN sur la possibilité d'étendre la licence initiale aux 92 communes et 11 intercommunalités du Syndicat mixte.

Cette extension est tout à fait envisageable dans un délai d'un an suivant l'acquisition de la licence initiale et s'avère financièrement avantageuse compte tenu de la politique tarifaire de l'IGN. A titre d'exemple, l'acquisition de cette BD Parcellaire par une communauté de communes de 7 communes coûterait environ 3 300 € TTC alors que la somme demandée pour couvrir 92 communes serait d'à peu près 10 000 € TTC.

M. SCHULLER

Je suppose qu'il faut acquérir un logiciel spécifique pour pouvoir l'utiliser.

M. CHONÉ

Nous allons vous proposer une petite démonstration réalisée avec un logiciel gratuit (AlovMap). Mademoiselle Jessica CORNET qui est assistante d'études à l'Agence et qui maîtrise également très bien les Systèmes d'Information Géographique va vous montrer ce qu'il est possible de faire à partir d'un logiciel gratuit accessible sur Internet.

Melle CORNET

Le test que je vous présente a consisté à superposer les zonages d'un Plan Local d'Urbanisme sur la BD Parcellaire et à créer un lien conduisant directement au règlement d'urbanisme de chaque zone. L'acquisition des données issues du fichier MAJIC de la DGI permettrait également

d'obtenir des informations relatives à la parcelle et au propriétaire et d'imaginer différents types de traitements par exemple dans le cadre d'une programmation locale de l'habitat.

M. SCHULLER

Cette démonstration est intéressante mais elle pose clairement la question de la formation car même si la donnée géographique de base et le logiciel ne nécessitent pas d'investissement, il faudra des moyens humains et des compétences pour réaliser ce type de base de données dans nos communes ou intercommunalités.

M. CHONÉ

Je pense qu'il convient de distinguer entre le court et le moyen terme. A court terme, l'extension de la licence permet aux communes et à leurs groupements d'utiliser la donnée dans le cadre de prestations confiées à des bureaux d'études pour toute mission nécessitant l'usage d'un fond géographique et ce sans aucune formation particulière. Il suffira d'inviter votre prestataire à se mettre en relation avec le Syndicat mixte pour formaliser la transmission des fichiers informatiques.

A moyen terme, l'exploitation d'une base de données communale ou intercommunale suppose effectivement la formation d'une ou plusieurs personnes. Toutefois, la consultation d'une base de données ne nécessite plus aujourd'hui d'acquérir un bagage informatique particulier.

Certaines collectivités se sont d'ailleurs engagées dans une véritable démocratisation des données géographiques en la rendant accessible à leurs administrés via Internet.

M. SCHULLER

Merci à Melle CORNET et à M. CHONÉ pour ces explications. Avez-vous des questions sur ces aspects techniques ou financiers ?

M. LONCOL

Je souhaite faire une remarque sur la provision inscrite pour la prolongation de la mission d'élaboration du projet de territoire. J'avais déjà formulé cette réserve lors d'une réunion de bureau et je redis ce soir mon interrogation sur l'intérêt de cette solution.

M. APPERT

Est-ce que l'évaluation environnementale sera confiée à une personne ou sous-traitée auprès d'un bureau d'études ?

M. CHONÉ

Le principe retenu est de missionner un cabinet d'études spécialisé après appel d'offres. Il s'agit d'un travail complexe car l'évaluation environnementale ne traite pas uniquement des questions relatives à la faune ou à la flore mais intègre toutes les problématiques de l'aménagement. Par ailleurs, le représentant de l'Etat aura à apprécier la qualité de cette évaluation lors de la consultation des personnes publiques sur le projet de SCoT une fois arrêté par le comité syndical. L'apport d'un regard extérieur et d'une entreprise ayant de l'expérience et du recul sur ce type de démarche devrait faciliter cet "examen de passage".

M. CARTON

L'expérience de l'Etat sur le SCoT de Reims me permet de confirmer qu'il s'agit d'un travail important à conduire avec un très bon niveau d'expertise et de manière précise. Il y a eu plusieurs allers-retours avec la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne qui ont abouti à demander des modifications au projet de SCoT.

M. JESSON

Je ne vais pas vous demander un vote, mais je souhaite connaître votre avis sur ces orientations budgétaires 2009. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Puisqu'il n'y en a pas, je peux donc considérer que ces orientations vous conviennent.

Il me reste à demander à M. SCHULLER de vous présenter le budget primitif 2009 qui n'apportera pas de surprises par rapport aux orientations budgétaires.

5. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2009

M. SCHULLER

Après avoir débattu des orientations budgétaires, il importe maintenant d'examiner le budget primitif 2009. Ce budget prévoit les crédits de fonctionnement nécessaires dans l'année à venir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	■ Recettes de l'exercice	399 709,93 €
Chapitre 74	- Dotations et participations	250 979,68 €
	Participation de l'Etat.....	39 717,00 €
	Participations de la Région.....	83 033,00 €
	Participation du FEADER.....	40 000,00 €
	Participations des communes et des établissements publics intercommunaux.....	88 229,68 €
Chapitre 002	- Résultat de fonctionnement reporté	148 730,25 €
	■ Dépenses de l'exercice	399 709,93 €
Chapitre 011	- Charges à caractère général.....	370 760,00 €
	606 4 Achats de fournitures administratives.....	1 360,00 €
	611 Prestations d'études et d'animation	188 000,00 €
	Les prestations de l'Agence d'Urbanisme sont fixées à 140 000 € en 2009, dont 5 000 € de frais de structures et 42 000 € pour l'agent dédié à l'ORAC auxquels il convient d'ajouter 6 000 € de frais (location véhicule, carburant, informatique...)	
	616 Primes d'assurances.....	1 100,00 €
	617 Frais d'études	139 630,00 €
	• Mise à jour de la BD Topo	3 608,40 €
	• Extension de la BD parcellaire	10 000,00 €
	• Acquisition de la BD Orthophotographie	3 600,00 €
	• Elaboration et rédaction du projet de territoire.....	43 000,00 €
	• Solde du marché Téra/Opéra	29 421,60 €
	• Evaluation environnementale	50 000,00 €
	618 2 Documentation technique.....	620,00 €
	622 5 Indemnité au comptable et au régisseur.....	60,00 €
	622 8 Rémunérations d'intermédiaires	2 000,00 €
	623 1 Annonces et insertions	5 000,00 €
	623 7 Publications	20 000,00 €
	• Hébergement du site Internet	300,00 €
	• Mise à jour du site Internet	1 700,00 €
	• Publication de la Charte de Pays	8 000,00 €
	• Modification du schéma directeur	1 000,00 €
	• Bulletins de communication	4 000,00 €
	• Arrêt du projet de SCoT.....	5 000,00 €
	623 8 Publicité, publications, relations diverses	2 170,00 €
	625 6 Frais de mission.....	2 000,00 €
	625 7 Frais de réception	1 070,00 €
	626 1 Frais d'affranchissements.....	6 000,00 €
	628 1 Cotisation ACTA de l'aéroport de Paris-Vatry.....	200,00 €
Chapitre 012	- Charges de personnel.....	1 550,00 €
Chapitre 022	- Imprévus de fonctionnement.....	28 949,93 €

M. JESSON

Merci M. SCHULLER. Avez-vous des questions ou des observations sur ce budget 2009 ?

Puisqu'il n'y en a pas, je vous invite à procéder au vote. Quelles sont les voix contre ? les abstentions ?

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2009 à la somme de 399 709,93 € et fixe la participation par habitant à 0,88 €.

6. INTERVENTION DE M. BRETON SUR LA POLITIQUE DES PAYS

M. JESSON

Beaucoup d'informations ont circulé ces derniers mois sur la disparition des pays suite à la parution du Rapport Balladur et certains d'entre-vous m'ont fait part d'un risque de démotivation des élus. C'est pourquoi il nous a semblé important de faire intervenir Didier BRETON, Directeur du Service Aménagement du Territoire au Conseil régional pour entendre le point de vue de la Région Champagne-Ardenne vis-à-vis de la politique des pays.

M. BRETON

Les réflexions du Comité pour la réforme des collectivités locales ont effectivement suscité un certain nombre de points de vue chez les élus régionaux. Parmi les trois sujets abordés par ce comité, à savoir les compétences, les finances et l'administration locale, la question des pays a été posée et le premier constat que l'on peut faire c'est que la suppression ou la disparition des pays, qui apparaissait dans les débats, ne figure plus dans la rédaction finale du rapport. Il n'y aurait donc plus de remise en cause des pays existants mais plutôt un terme mis à la reconnaissance de nouveaux pays.

Il y a aujourd'hui 371 pays au plan national et 24 dans la région Champagne-Ardenne et le Pays de Châlons arrive juste au moment où les choses pourraient devenir un peu compliquées. Ceci dit, le rapport n'a pas d'effet en lui-même et ce sont les lois et leurs décrets d'application qui décideront du sort des pays en cours de constitution. Mais je comprends tout à fait votre inquiétude au regard du travail engagé depuis deux ans et du peu de chemin restant à parcourir pour approuver la charte de développement.

A ce jour, rien ne s'oppose à ce que vous approuviez votre charte et à ce qu'elle soit adressée à l'Etat, à la Région et au Département et nous verrons bien à ce moment-là comment se passera la reconnaissance officielle du Pays de Châlons. Soyez assurés que la Région, qui soutient votre démarche depuis son origine, agira pour que le Pays de Châlons soit reconnu officiellement. Avec cette reconnaissance, il n'y aurait plus en Champagne-Ardenne qu'une cinquantaine de communes restant en dehors d'une agglomération, d'un pays ou d'un parc naturel régional (PNR).

Pour l'avenir immédiat, il n'y a aucun changement dans la position de l'exécutif régional et ce qui a été voté par l'assemblée régionale en 2007 s'appliquera jusqu'à fin 2010. A plus long terme, et le Président du Conseil régional s'est exprimé récemment sur ce point lors de la signature d'une convention d'aménagement avec un pays dans le Département des Ardennes, l'existence ou la suppression des pays ne devrait pas changer fondamentalement les choses. Sur la base de ses compétences actuelles, le conseil régional continuera à avoir des démarches territoriales et à promouvoir les formules de contractualisation avec les agglomérations, les pays et les PNR.

La commission aménagement du territoire du conseil régional, qui a débattu de cette question de façon unanime, a considéré qu'il ne fallait pas remettre en cause une méthode de travail entre la Région et les territoires qui ont trouvé des formes d'organisation. Qu'il y ait ou non des pays suite à la réforme législative, il faudra de toute façon continuer à appuyer les territoires dans la conduite de leurs projets.

On ne peut pas, dans une collectivité territoriale comme la région, travailler avec les communes une par une ni même avec les intercommunalités qui sont, dans leur état actuel, beaucoup trop dispersées. Je constate par ailleurs que l'Etat lui-même s'appuie sur les territoires au titre des contrats de projets Etat Région et que le cadre retenu pour la mise en œuvre des fonds européens s'appuie en grande partie sur les agglomérations pour ce qui relève du FEDER et des pays pour ce qui relève du FEADER.

La commission aménagement du territoire a toutefois demandé qu'une approche critique du dispositif soit faite en particulier pour ce qui concerne la géographie des pays. La situation est pertinente et indiscutable dans la Marne avec des pays qui sont organisés autour des villes. Elle est également satisfaisante dans les Ardennes, avec une coïncidence entre les pays et les communautés de communes, et dans la Haute-Marne. Elle est en revanche contestable dans le Département de l'Aube avec des pays de petite taille qui sont mal adaptés à la mise en œuvre de politiques dans le domaine de l'habitat ou au renforcement des dynamiques de développement économique.

Le Service Aménagement du Territoire travaille donc sur un bilan de l'organisation territoriale. Cet état de l'intercommunalité sera complété par une analyse démographique et par le recensement des infrastructures économiques et des grands équipements pour essayer, là où la géographie des pays paraît un peu faible, de se rapprocher des bassins de vie et d'en revenir aux usages et aux demandes de la population.

En conclusion, je dirai qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir du point de vue de la Région sur l'appui qui vous est apporté depuis le début et qui continuera lorsque vous aurez défini vos priorités et votre programmation suite à l'approbation de la charte de pays.

Il y aura donc un accord cadre qui sera signé avec la Région et un certain nombre de conventions d'application en fonction des domaines qui peuvent se prêter à un accord pluri-annuel. Pour la suite, il y aura nécessairement un réexamen des dispositifs et de nouvelles dispositions seront prises par les élus régionaux. Mais aujourd'hui et cette position est plutôt partagée par de nombreuses régions, il paraît peu envisageable de renoncer à un dispositif qui a fait ses preuves et qui a incontestablement contribué à redynamiser les secteurs ruraux.

M. JESSON

Merci M. BRETON pour ces nouvelles rassurantes. Nous avons été un peu lents au démarrage mais maintenant que nous y mettons une belle énergie, nous souhaitons tous que notre projet de pays aboutisse.

Pour rester dans la dynamique du Pays, je vais donner la parole à M. HERBACH, du cabinet OPERA, pour une présentation des lignes de force de notre projet de territoire qui doit constituer le socle stratégique commun à la charte de pays et au projet d'aménagement et de développement durable du SCoT.

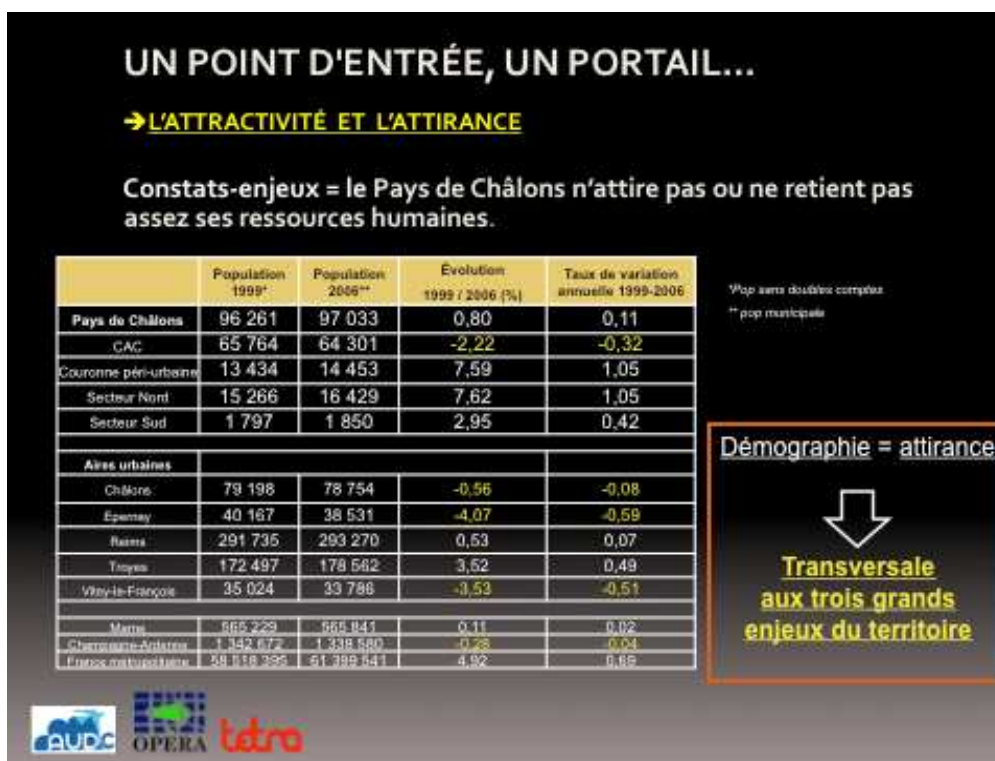
7. PRESENTATION DU VOLET STRATEGIQUE DU PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE CHALONS

M. HERBACH

Comme l'a souligné M. JESSON, le projet de territoire présente les grandes orientations d'aménagement et de développement qui ont été définies à la fois au vu du bilan du schéma directeur de 1998, des travaux du diagnostic territorial achevé en 2008 et des enjeux et priorités débattus lors des réunions thématiques et géographiques qui ont eu lieu au dernier trimestre 2008.

Le principal défi pour le Pays de Châlons réside dans sa capacité à inverser une démographie marquée par un déficit migratoire persistant. C'était déjà l'ambition du schéma directeur de 1998 et c'est sans doute le seul objectif de ce projet de territoire qui n'a pas réussi.

La capacité du territoire à attirer des habitants et à les retenir reste donc au cœur du projet du SCoT et du pays. Cette thématique est centrale et transversale à toutes les autres thématiques car c'est bien la démographie qui va agir et réagir sur les autres volets du projet de territoire.



Cet enjeu général d'attractivité démographique a été appliqué aux trois grands enjeux qui correspondent à la structuration du développement durable : l'économie, le social et l'environnement.

Appliqués aux caractéristiques du Pays de Châlons, ces enjeux se déclinent en :

- un enjeu de croissance et de développement,
- un enjeu d'identité et de cohérence du territoire,
- un enjeu de qualité de vie environnementale, urbaine et culturelle.

Trois enjeux pour le Pays de Châlons-en-Champagne

- Un enjeu de croissance et de développement
- Un enjeu d'identité et de cohérence du territoire
- Un enjeu de qualité environnementale, urbaine et culturelle

L'enjeu de la croissance s'appuie sur les atouts les plus évidents du territoire :

- la position de carrefour autoroutier et ferroviaire qui a entraîné des développements logistiques dont certains, comme la plate-forme logistique de Vatry, n'ont pas atteints tous leurs objectifs mais constituent néanmoins de réels embryons de développement.

- l'agriculture qui est très présente autant par la surface que par la qualité des produits et qui offre des gisements de développements autant agro-industriels qu'agroalimentaires.
- la fonction administrative centrale de Châlons qu'il va falloir apprendre à pérenniser au vu des mutations générales qui pourraient arriver "d'en haut",
- la valorisation de l'économie de la Défense qui concerne les implantations de l'armée ainsi que le personnel de l'armée comme gisement de création d'entreprises,
- l'économie de la connaissance avec la présence de l'enseignement supérieur et le potentiel d'innovation et de recherche autour des pôles de compétitivité.

→ L'enjeu de la croissance (du développement)

- Une position de carrefour autoroutier, routier, ferroviaire, une allonge aéroportuaire et des savoir-faire industriels.
 - . Développements logistiques et/ou industriels
- Une agriculture très performante
 - . Gisement de valorisations agroalimentaires et agro-industrielles
- D'autres ressources exigent une attention :
 - . Châlons : place administrative / perspectives de réorganisation (maintien de l'emploi public et implantation de "délégués")
 - . Armée : renforcement de l'accroche territoriale et valorisation du potentiel des "sortants"
 - . L'économie de la connaissance : indispensable au développement du Territoire.

L'enjeu d'identité et de cohérence territoriale est au centre des interrogations sur le déficit d'attirance et d'attractivité.

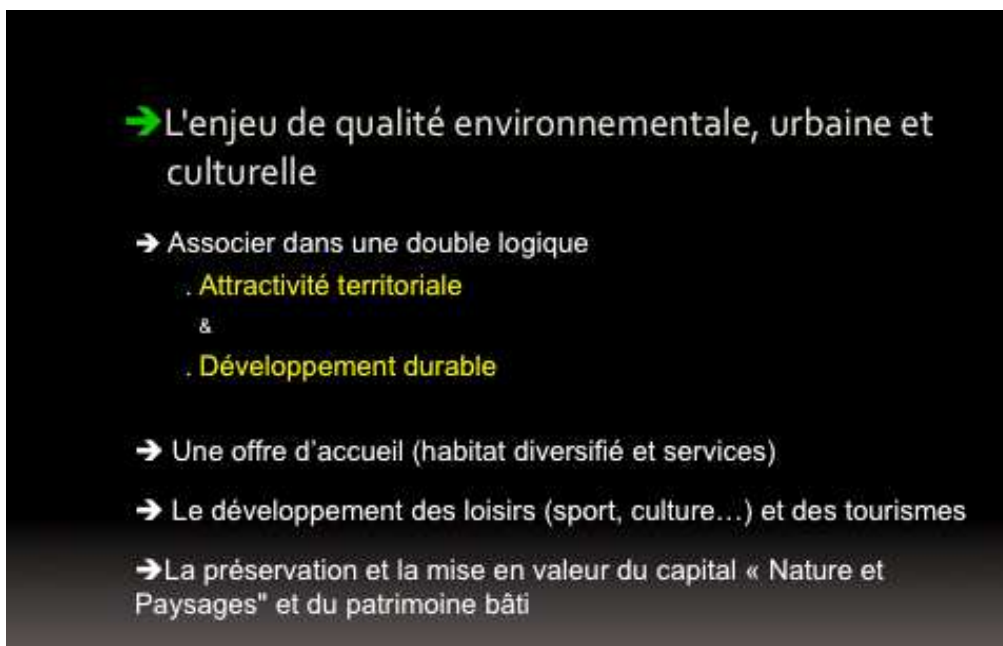
→ L'enjeu d'identité et de cohérence du territoire

- Corriger le déficit "d'attirance" ou d'attractivité
- Valoriser la capacité de reconnaissance des familles installées
 - . Plus répondre aux attentes des habitants (logement, garde des enfants, ...)
 - . Se servir de cette reconnaissance pour renforcer l'identité territoriale (territoire sans image) et susciter un intérêt réciproque entre le Pays et ses habitants
- Condition n° 1 = accessibilité de tous aux commerces, services, équipements selon un principe de "JUSTE PROXIMITÉ"
 - . Mobilité pour tous à l'échelle du Pays
 - . Commerces, services, équipements considérés comme "de Pays"

- Le premier objectif est de s'appuyer sur la capacité de reconnaissance des familles déjà installées comme levier pour construire une image vis-à-vis de l'extérieur.
- La condition n°1 du renforcement de cette qualité territoriale passe par un renforcement de l'équité territoriale, selon un principe de juste proximité. Il ne s'agit pas d'implanter

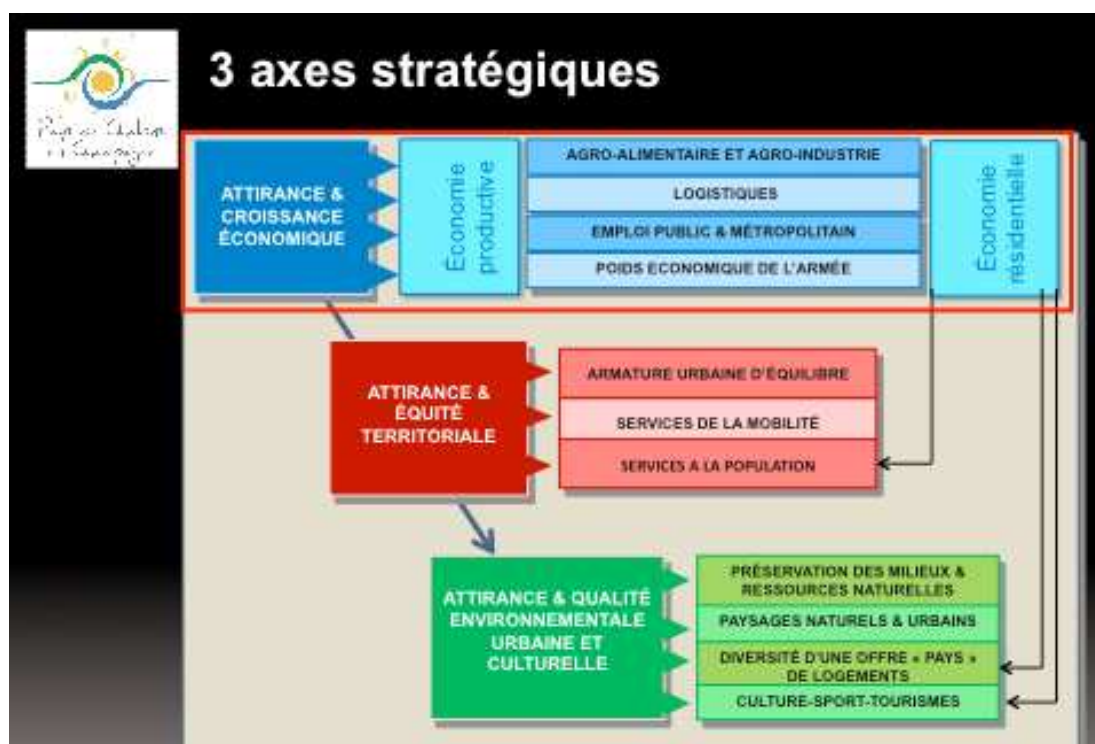
tous types de services dans toutes les collectivités mais plutôt de combiner à la fois une offre de mobilité et une offre de services qui fasse que chaque habitant, où qu'il se trouve, ait accès à ce dont il a besoin quotidiennement.

L'enjeu du cadre de vie et de la qualité environnementale urbaine et culturelle est à conjuguer très finement avec la logique et l'ambition du développement durable.



- Cet enjeu de qualité concerne à la fois l'offre d'accueil, raisonnée en terme d'habitat et de services à la population, l'offre culturelle, sportive et de loisirs, ainsi que le tourisme qui intéresse autant les habitants du pays que les visiteurs extérieurs.
- Il concerne également la préservation de l'environnement et ce que l'on peut appeler d'une façon très économique le capital "nature et paysages".

A ces trois enjeux correspondent trois axes pour lesquels chacune des stratégies doit être analysée et appliquée au travers du prisme de l'attraction.



Le premier axe, "attirance et croissance", s'appuie sur des bases solides dont il s'agit de renforcer la dynamique :

AXE 1 – ATTIRANCE ET CROISSANCE

→ VALORISATION GLOBALE DU VÉGÉTAL

- . Deux conditions
 - Capacité à accueillir les futures implantations industrielles
 - Favoriser le développement des activités connexes (R&D, activités d'application (Chimie, BTP, énergie, transport, ...))

→ DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE LOGISTIQUE

- . Logique de bipolarisation : Vatry + Châlons-en-Champagne

→ MAINTIEN & CRÉATION D'ENTREPRISES

- . Anticiper les mutations industrielles
- . Prévoir les outils d'accueil et de développement (foncier, immobilier et services)
- . S'appuyer sur l'offre d'enseignement supérieur et de recherche (ENSAM, Université de Champagne-Ardenne)

- La valorisation globale du végétal avec le double objectif d'accueillir de nouvelles implantations industrielles mais également de favoriser le développement des activités connexes dans la recherche et dans tous les thèmes d'application économique (BTP, énergie, chimie, ...).
- Le développement de la filière logistique avec là aussi une double stratégie articulée autour du renforcement de Vatry et de la montée en puissance de la place logistique centrale que constitue Châlons dans une logique de complémentarité.
- Les politiques générales de maintien et de création d'entreprises à la fois pour anticiper les mutations industrielles et pour mettre en place les conditions foncières et immobilières d'accueil et d'implantation des activités.
- Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche car on ne peut plus développer les activités sans renforcer la formation et la recherche.

Le troisième grand pilier du développement économique du Pays châlonnais, l'emploi public, nécessite d'être investi dans une logique dynamique.

AXE 1 – ATTIRANCE ET CROISSANCE

→ RECONNAISSANCE D'UN MOTEUR PRINCIPAL : L'EMPLOI PUBLIC

Une place administrative principale qui devra s'adapter aux évolutions venues "d'en haut" → Mise en œuvre des conditions d'attractivité et d'accueil des futurs emplois des "fonctions publiques"

- . Regroupement des activités tertiaires, création d'une « City »

→ PÉRENNISER ET VALORISER LA PRÉSENCE DE L'ARMÉE

Favoriser le développement économique du Pays en valorisant les compétences des femmes et des hommes qui quittent l'armée.

- . Processus continu d'identification des familles candidates

Renforcer l'accroche territoriale des effectifs de défense par une action continue de communication et de lobbying à destination des centres de décision.

- Le moteur principal de l'emploi public nécessite aujourd'hui plus d'attention tant pour pérenniser les implantations que pour tirer part des mutations à venir avec une externalisation croissante de certaines fonctions.
- Conforter l'accroche territoriale de l'armée implique de décliner une stratégie multiple consistant à développer une activité de lobbying, à renforcer les conditions de l'accueil aux familles (logement et services) et à favoriser l'insertion économique des personnels qui quittent l'armée. A partir du moment où l'on peut valoriser la reconnaissance des habitants qui sont présents sur le territoire, des outils peuvent être mis en place pour les aider à créer des entreprises ou des activités.

L'axe "attirance et équité" s'intéresse plus à la façon d'organiser le territoire au quotidien.

- Le premier outil pour structurer le territoire consiste à s'appuyer sur ce qui existe en définissant le rôle de chaque ville et de chaque village. Il ne s'agit pas de définir une hiérarchie mais de travailler sur les partenariats et les complémentarités dans une logique de juste proximité et d'accessibilité en travaillant sur l'offre de mobilité.
- Cette armature urbaine s'organise à trois niveaux. Le premier est constitué par l'agglomération qui est la polarité principale en termes de services et de commerces. Le deuxième niveau s'organise autour des pôles relais dont certains sont déjà bien constitués comme Mourmelon et Suippes et d'autres qu'il va falloir soutenir comme le bi-pôle Sommesous / Haussimont, Courtisols, Pogny et des communes de la Vallée de la Marne comme Athis, Condé, Jâlons, Juvigny et Vraux où les activités polarisantes sont réparties sur plusieurs sites. Le troisième niveau est constitué par des communes qui possèdent des services de proximité.

AXE 2 – ATTIRANCE ET ÉQUITÉ

→ RECONNAISSANCE D'UNE ARMATURE URBAINE

- . Un cœur d'agglomération, polarité principale, centre administratif et pôle commercial de rang 1
- . Des pôles relais :
 - Mourmelon et Suippes dans le Nord du Pays
 - le bi-pôle Sommesous-Haussimont au Sud
 - Pogny au Sud de la vallée de la Marne (→ polarité commerciale)
 - Athis, Jâlons, Juvigny, Vraux, Condé... une répartition des services et commerces à l'Ouest
 - Courtisols à l'Est
- . Les autres communes dont certaines jouent un rôle de proximité au niveau des équipements notamment scolaires

L'application du principe de juste proximité s'appuiera sur cette notion d'armature urbaine.

AXE 2 – ATTIRANCE ET ÉQUITÉ

→ SERVICES : APPLICATION DU PRINCIPE DE "JUSTE PROXIMITÉ"

- . Services à la population (dont les NTIC)
- . Commerces, petits ou grands
- . Équipements culturels et de sports

- . 3 PRIORITÉS : Accueil très jeunes enfants
Services de santé de proximité
Commerces → O.R.A.C.

→ LA MOBILITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ : DEUX ECHELLES

- . Renforcement des infrastructures routières (RN 44 et RN 4, contournement de l'agglomération) et ferroviaires (axe Charleville/Reims/Châlons/Vatry/Troyes + lobbying pour améliorer l'offre)
- . Amélioration de l'offre dans l'agglomération (modes doux) et du Pays (complémentarité entre modes, transport à la demande, ...)
- . Première phase d'identification des besoins (4 publics prioritaires) et d'amélioration à partir des offres existantes

- La notion de juste proximité doit s'appliquer à la définition ou au renforcement d'un réseau de services combinant une offre de commerces, de services à la population comme l'accueil de la petite enfance, le maintien à domicile des personnes âgées et des activités culturelles et sportives.
- La notion de juste proximité doit s'appliquer également à l'amélioration de la mobilité pour favoriser l'accès aux services du premier niveau de l'armature urbaine. Cette thématique de la mobilité, dans un contexte de faible densité démographique et de faible niveau de desserte par les transports collectifs en secteur rural, sera traitée différemment dans l'agglomération et le pays. Dans l'agglomération châlonnaise, on raisonnera plutôt modes doux (réseaux cyclables et cheminements piétons) et renforcement des transports collectifs. Dans le pays, les besoins de mobilité devront combiner transports collectifs lorsqu'ils existent, complémentarité entre modes et organisation d'un service de transports à la demande. La question des déplacements doux ne concernera toutefois pas exclusivement l'agglomération et un certain nombre de communes pourront tirer parti des projets de voies vertes ou véloroutes inscrites dans les schémas nationaux, régionaux et départementaux.

L'axe "attirance et qualité urbaine, environnementale et culturelle" combine un ensemble d'actions à conduire à différentes échelles territoriales.

AXE 3 – ATTIRANCE ET QUALITÉ URBAINE ENVIRONNEMENTALE ET CULTURELLE

- UN BILAN PLUTÔT BON suite au schéma directeur de 1998
 - Sous les 2 angles de l'économie de l'espace et de la préservation des paysages
 - des enjeux forts sur lesquels il faut encore progresser (gestion durable de la ressource en eau - préservation d'une trame verte)
 - de nouveaux enjeux à intégrer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (facteur 4 inscrit dans le Plan Climat Energie Régional)
 - ATTIRANCE PAR LE CADRE VISIBLE
 - . Paysage et environnement - patrimoine bâti - qualité du logement et des espaces publics, ...
 - . Culture, loisirs, tourisme...

- Les objectifs du schéma directeur de 1998 en terme de maîtrise de la consommation d'espace, de préservation des espaces agricoles et des milieux naturels et de préservation des paysages ont été à peu près atteints avec il est vrai une pression foncière limitée compte tenu du contexte démographique.
Il y a toutefois des enjeux sur lesquels il faut encore progresser comme la gestion de l'eau pour laquelle le SCoT doit s'inscrire dans les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et la préservation d'une trame verte et bleue qui relève des objectifs fixés par le Grenelle national de l'environnement.
- Et puis, il y a de nouveaux enjeux comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la recherche d'une cohérence avec les objectifs du plan climat énergie de la Région Champagne-Ardenne.
- Enfin, il convient de porter une attention particulière à tout ce qui va influencer les choix de localisations résidentielle et économique par la qualité du paysage naturel et bâti, la qualité des aménagements et des espaces publics et du logement et plus largement par l'offre proposée par le territoire dans les domaines de la culture, des loisirs et du tourisme.

Le deuxième grand thème de la qualité urbaine, environnementale et culturelle porte sur l'offre en logements.

AXE 3 – ATTIRANCE ET QUALITÉ URBAINE, ENVIRONNEMENTALE ET CULTURELLE

→ VERS UNE COMMUNAUTÉ DE PENSÉE POUR LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE GLOBALE DE LOGEMENT

Une politique territorialisée prenant en compte les spécificités des espaces composant le Pays

+ Prise en compte des besoins particuliers des populations âgées, jeunes, à revenus modestes

+ Prise en compte des besoins des jeunes ménages, des ménages modestes, des intermédiaires

. Réserve foncière, mobilisation/modernisation de l'existant (OPAH), meilleur équilibre des programmes (accession - location), prise en compte des besoins des générations et d'un parcours résidentiel, + organisation d'une réflexion à l'échelle du Pays

- Attirer et retenir de nouvelles populations implique de définir une offre d'habitat bien adaptée aux besoins qui sont forcément très divers (personnes âgées, étudiants, stagiaires, jeunes ménages, ménages à revenus modestes, ...). Cette offre devra également être adaptée au territoire car on ne va pas fabriquer la même offre de logements dans la périphérie de Châlons et dans les territoires plus ruraux.
- La définition d'une offre de logement adaptée d'un point de vue quantitatif et qualitatif passe par une bonne connaissance du marché et par de la réservation foncière.

Le troisième grand thème de la qualité urbaine, environnementale et culturelle porte sur la définition et la mise en œuvre d'une politique touristique et culturelle.

AXE 3 – ATTIRANCE ET QUALITÉ URBAINE, ENVIRONNEMENTALE ET CULTURELLE

→ DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

. Valorisation des proximités (Villes d'Épernay, de Reims et de Troyes, vignoble, parc naturel régional, Lac du Der, Argonne, ...)

. Valorisation des atouts propres (tourisme de mémoire, tourisme urbain, tourisme d'itinéraires (vélo-route Paris-Prague, sentiers de randonnée, tourisme fluvial, ...)

→ RENFORCEMENT DE L'IDENTITÉ DU PAYS ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

. Favoriser l'accès aux pratiques artistiques et culturelles

. Développer des activités évenementielles

Dans une logique de mise en réseau à partir de la place centrale de Châlons et de cohérence des stratégies.

- Le développement des activités touristiques implique en premier lieu de construire une cohérence touristique autour des thèmes forts du pays comme le tourisme de mémoire, le tourisme vert, le patrimoine architectural ou encore le tourisme d'affaires. Le Pays de Châlons peut de ce point de vue tirer parti de la proximité d'un certain nombre de sites

touristiques reconnus comme le vignoble, l'Argonne, le Lac du Der et les villes de Reims, Epernay ou Troyes. Il y a certainement matière à construire un dispositif touristique qui puisse amener de l'économie et qui peut le cas échéant connaître un développement plus significatif avec une orientation nouvelle de l'Aéroport de Paris-Vatry.

- Le dernier thème de ce projet de territoire porte sur le renforcement de l'identité du pays par la mise en œuvre d'une politique culturelle avec une double ambition. Il s'agit d'une part de favoriser l'accès à la culture et la diffusion des activités culturelles au sein du pays et d'autre part de travailler à des événementiels pour renforcer l'attractivité du territoire et construire son image.

M. JESSON

Avez vous des observations ou des questions à formuler sur cette présentation ?

M. HERBACH

Je voudrais simplement préciser que ce projet peut évidemment évoluer et qu'il doit prochainement trouver une traduction dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT et parallèlement dans la charte de pays. Il y a donc encore du temps pour améliorer et enrichir ce projet.

M. JESSON

Je crois que nous avons une bonne base de travail et que l'ambition de vouloir améliorer les choses est légitime. Mais nous avons aussi la contrainte de devoir travailler le plus rapidement et le plus efficacement possible.

8. QUESTIONS DIVERSES

M. JESSON

Est-ce que vous avez des questions à soulever qui n'auraient pas été traitées dans l'ordre du jour ou des informations particulières que vous souhaiteriez porter à la connaissance de l'assemblée ?

Puisqu'il n'y a pas de questions ou d'informations, il me reste à vous remercier de votre participation et de votre patience et à lever la séance.

**La secrétaire de séance :
Florence CHEVANNE-LENGLET**

